

Adresse de l'agent national du district de Laigle (Orne) qui annonce les dons patriotiques de toutes les communes du district, lors de la séance du 23 germinal an II (12 avril 1794)

#### Citer ce document / Cite this document :

Adresse de l'agent national du district de Laigle (Orne) qui annonce les dons patriotiques de toutes les communes du district, lors de la séance du 23 germinal an II (12 avril 1794). In: Tome LXXXVIII - Du 13 au 28 germinal an II (2 au 17 avril 1794) pp. 478-479;

https://www.persee.fr/doc/arcpa\_0000-0000\_1969\_num\_88\_1\_29600\_t1\_0478\_0000\_12

Fichier pdf généré le 01/02/2023



lui substituer la doctrine funeste et décourageante de l'atheisme. Les temples sont consacrés à la raison et à la patrie. Chaque décadi des prédications de morale publique instrui-sent le c<sup>n</sup> de ses droits, de ses devoirs et de sa véritable destination; le récit des actions héroïques enflamme son cœur et fait fermenter dans les jeunes âmes le désir de se signaler par des traits de courage.

Déjà nous recueillons le fruit de cette institution salutaire. Trois enfans de cette com-mune réunissant entre eux 44 ans, dont la plus grand n'a pas 4 pieds 8 pouces, aperçoivent à une demi lieue d'ici 4 hommes qui se cachent dans les rochers d'une montagne; ils soupçonnent que ces fugitifs sont des ennemis de la patrie; ils ne calculent ni l'inégalité du nombre ni celle des forces ils s'arment chacun d'une pieu, gravissent la montagne, fondent sur les inconnus à longues moustaches et les amènent de force à la maison commune. C'étaient 4 prisonniers de guerre échappés de Dijon. Ces enfans sublimes, oubliant leur faiblesse, offrent de conduire eux-mêmes les prisonniers sans le secours de la gendarmerie.

Nous n'avons pas, Citoyens représentants, dégradé cette belle action par une récompense corruptrice d'or ou d'argent, nous l'avons honorée en républicains; les 3 enfans ont été présentés à la Société; le président leur a donné l'accolade fraternelle et une cocarde nationale.

Tel est, Représentans du peuple, l'esprit qui nous anime. Dans la simplicité d'une vie champêtre et laborieuse, détestant tous les partis et n'ambitionnant que le bonheur de vivre égaux et libres, nous sommes prêts à verser jusqu'à la dernière goutte de notre sang pour la cause du peuple que vous defendez avec tant de courage et de vertu contre les conspirateurs et les tyrans. S. et F. et dévouement sans réserve.»

CHAUVOT (présid.), JACOB (secrét.), Lautier (secrét.).

# 40

La société populaire de Vic, département de la Meurthe, applaudit aux mesures aussi énergiques qu'efficaces que la Convention nationale a prises pour le bonheur du peuple. Elle félicite la Convention sur son décret de l'abolition de l'esclavage des hommes de couleur, et promet de rester ferme et inébranlable dans le serment d'union à la Convention nationale. Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Vic, 4 germ. II] (2).

#### « Législateurs,

Quelles actions de grâces le peuple françois ne doit-il pas vous rendre encore dans ce moment, où, après avoir solidement posé les bases du gouvernement révolutionnaire, privé de leurs biens les ennemis de la Révolution, enchaîné leur malveillance, vous nous faites arri-

(1) P.V., XXXV, 168. B<sup>(n)</sup>, 23 germ.; M.U., XXXVIII, 345; Débats, n° 572, p. 407. (2) C 300, pl. 1057, p. 37.

ver à grands pas à la prospérité publique dont on ne jouira que quand ces ennemis seront rentrés dans le néant. Il n'appartient qu'à ceux à qui la patrie n'est point chère, de ne pas applaudir à des mesures aussi énergiques qu'ef-ficaces pour arrêter le mal. Mais ce qui doit immortaliser les représentans du peuple, c'est l'abolition de l'esclavage de ces hommes que la nature a fait nos égaux. Ce sont les secours accordés aux patriotes vertueux courbés sous le poids de l'indigence. C'est bien là le triomphe de l'humanité et de la justice.

Législateurs, la Société populaire de Vic, ferme et inébranlable dans le serment d'union qu'elle vous a fait, apprendra avec enthousiasme la mort de ces traîtres audacieux, nouvellement découverts, qui ont été conspiré contre vous, contre nos frères de Paris, enfin contre

la liberté du peuple françois.»

Fruche (présid.), George (secrét.), Sautré (secrét.), Marcel (secrét.).

### 41

L'agent national du district de Laigle, département de l'Orne, applaudit aux mesures vigoureuses prises par la Convention nationale contre les conspirateurs que le glaive de la loi vient de frapper; il l'invite à rester à son poste, et de continuer à déjouer les trames perfides des ennemis de la patrie.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Laigle, 21 germ. II] (2).

«Le crime enveloppé du manteau civique a voulu anéantir la République; les assassins de la liberté, sous les dehors du patriotisme, ont tenté de faire à la patrie les plaies les plus profondes. La justice nationale a frappé les coupables, et le glaive de la loy a tombé sur la tête conspiratrice des partisans de la tyrannie royale.

O! Montagne sainte, rocher inexpugnable, reste à ton poste et les républicains, répondent du salut des français en dépit des monstres qui chercheroient à faire revivre les forfaits de la Croix, et à propager les pernicieuses maximes des Danton, Fabre d'Eglantine, Camille Desmoulins, etc., etc.

Vive l'incorruptible Montagne, la République est impérissable. »

Auric (?).

## 42

Le même agent national annonce à la Convention que toutes les communes du district de Laigle se sont empressées d'apporter l'argenterie et le cuivre de leurs ci-devant églises; l'administration vient d'adresser 769 marcs 8 onces de cette argenterie à la trésore-

<sup>(1)</sup> P.V., XXXV, 168. J. Sablier, n° 1254.(2) C 298, pl. 1041, p. 16.

rie nationale, et près de 5.000 livres de cuivre à la fonderie établie à Rouen.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Laigle, 21 germ. II] (2).

### « Citoyen président,

Je te prie d'annoncer à la Convention nationale que toutes les communes de ce district se sont empressées d'apporter ici toute l'argenterie et cuivrerie de leurs cy-devant églises. L'administration vient d'adresser 769 marcs 8 onces de cette argenterie à la trésorerie nationale, et près de 5,000 liv. de cuivre à la fonderie établie

Je t'annonce également que la commune de Glos, chef-lieu de canton, vient de faire l'offrande à la patrie de 3 boulets et 100 liv. de mitraille pour exterminer les ennemis de la république et a joint à ce don, 64 chemises qu'elle destine aux défenseurs de la patrie, avec promesse de la renouveler si les besoins de la guerre l'exigent. S. et F.»

Signé [illisible].

## 43

Les citoyens composant le conseil général, le comité révolutionnaire et la société populaire de la commune du Dumigny, département de l'Orne, félicitent la Convention nationale d'avoir prévenu et arrêté les projets parricides des ennemis de la République; ils promettent de surveiller et de dévoiler les complots perfides et jurent de mourir républicains.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[Dumigny, 20 germ. II] (4).

### « Citoyens représentans du peuple,

Nous vous félicitons d'avoir prévenu et arrêté les projets parricides des ennemis de la Répu blique. La foudre alloit être lancée sur vos têtes, et le même coup qui vous auroit frappés auroit atteint tous les vrais amis de la Liberté et de l'Egalité. Vous avez su détourner l'orage, démasquer les conspirateurs, les livrer sous le glaive de la loi, et leurs complices les suivront de près.

Pour nous, Citoyens représentants, sentinelles fidèles et incorruptibles, nous surveillerons ceux qui se couvrent du manteau du patriotisme, nous dévoilerons et dénoncerons leurs complots perfides; nos avons juré d'être républicains, nous le serons, ou la mort. Vive la République, Vive la Convention, Vive la Mon-

Lucas, Mallard, Christophe, Picherel, J.P. Le Camus, Chouipe, Macé, Jean Le Camus, Sout-SIN, CHENARD, CHAMBAY, DUMENIL, BISSON (maire), CHAPRON, PICHEREL, ROYER, ROCHER (agent nat.), DUPONT, CHAMBAY, GOUHIER, MALLARD, CHAMBAY, FOUET, DESJARDIN.

## 44

La société populaire de Melun attend de la Convention nationale quelle fera toujours la terreur des intrigans, des royalistes et des traîtres; elle jure d'environner, de se serrer plus que jamais autour de la Convention, et la félicite de son dernier décret, qui est le complément des mesures révolutionnaires.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Melun, 27 germ. II] (2).

### « Citoyens représentans,

Un horrible complot contre la liberté vient d'être découvert, et la République française est encore sauvée. Scélérats conspirateurs! la vengeance nationale ne vous a pas frappés de terreur; et bien, votre existence nous a effrayés. Monstres complices des Pitt, des Cobourg et des tyrans, votre mort va venger l'humanité entière et hâtera la liberté de tous les peuples.

Montagnards intrépides, que vous êtes chers à la patrie! Soyez toujours la terreur des intrigans, des royalistes et des traîtres; nous jurons vous environner, de nous resserrer autour de vous plus que jamais. La liberté ne périra pas. Il n'y a de mort que pour les liberticides. Nous vous félicitons de votre dernier décret qui est le complément des mesures révolutionnaires; aucuns conspirateurs ne nous échappéront, nous jurons de vous les dénoncer, ainsi que tous ceux qui auroient la lâcheté ou la foiblesse de ne pas remplir ce devoir impérieux pour le salut de la République.

Vive la Liberté, Vive la Montagne et périssent tous les traîtres.»

> PARISON (présid.), CHARPENTIER (secrét.), Normand (secrét.).

### 45

Le chargé provisoire des fonctions du ministère de l'intérieur, annonce à la Convention nationale que les membres du comité de surveillance de la commune de Bosville lui écrivent qu'ils ont fait remettre au directeur des postes une somme de 393 liv. en assignats et un écu de 6 liv.

Mention honorable, et insertion au bulletin du don civique des habitants de la commune de Bosville (3).

[Paris, 23 germ. II] (4).

#### « Citoyen Président,

Les membres du Comité de surveillance de la commune de Bosville m'écrivent le 11 de ce mois, qu'ils ont fait mettre au directeur des poste, une somme de 393 liv. en assignats et 1 écu de 6 liv. à laquelle ont été estimées les chemises, bas et souliers, donnés par la commune, qui ont servi à compléter l'équipement

<sup>(1)</sup> P.V., XXXV, 168. Bin, 30 germ. (2° supplt); J. Sablier, nº 1245.

<sup>(2)</sup> C 297, pl. 1026, p. 14. (3) P.V., XXXV, 168. B'n, 23 germ.; Débats, n° 572, p. 407. (4) C 298, pl. 1041, p. 17.

<sup>(1)</sup> P.V., XXXV, 169. B<sup>in</sup>, 23 germ.
(2) C 300, pl. 1057, p. 38.
(3) P.V., XXXV, 169. B<sup>in</sup>, 30 germ. (2° suppl<sup>i</sup>).
(4) C 297, pl. 1026, p. 12-13.